

Délibération n°07/10/2026-59

du mercredi 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 septembre 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Marc CECCALDI, Marc FERAUD, Sébastien NOURIAN, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Juliette NORMAND-BEORCHIA
- Présents en visioconférence : Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Laure SCANDOLERA, Florian GAITE
- Procurations : Dominique AUGÉY (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Frédérique DUMICHEL (Laure SCANDOLERA), Daniel GAGNON (Sébastien NOURIAN)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Loris MARTIN, Kayané BIANCO ROATTA, Stéphanie BRAISE, Karima ZERKANI-RAYNAL, Dimitri MOUDAR

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Tarifs des travaux d'impression photographique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Considérant la délibération n°17/12/15/43 du 17 décembre 2015 relative aux nouveaux tarifs applicables au cursus

Les étudiants de l'ESAAix sont amenés à effectuer des travaux d'impression photographique sur du matériel spécifique à l'atelier photo (imprimante Grand Format). L'ensemble des travaux d'impression photographique fait l'objet d'une refacturation aux étudiants.

Cette possibilité est également ouverte aux partenaires de l'école.

La grille tarifaire est la suivante :

Type de reprographie	Tarif étudiants	Tarif partenaires
Traceuse papier fin	0,0005€ / cm ² soit 0,60€ / A3 (5€/m ²)	0,001€ / cm ² soit 1,20€ / A3 (10€/m ²)
Traceuse papier épais	0,0013€ / cm ² soit 1,56€ / A3 (13€/m ²)	0,0026€ / cm ² soit 3,12€ / A3 (26€/m ²)
Traceuse papier fin FINEART	0,0025€ / cm ² soit 3€ / A3 (25€/m ²)	0,005€ / cm ² soit 6€ / A3 (25€/m ²)

Cela représente un coût de la reprographie sur format A3 situé entre 0,6 € et 3 € pour les étudiants et entre 1,20 € et 6 € pour les partenaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à la majorité des suffrages exprimés, par 14 voix pour et 1 voix contre (Florian GAITE)

- ABROGE, dans son intégralité, la délibération n°17/12/15/43 du 17 décembre 2015 relative aux nouveaux tarifs applicables au cursus à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- ADOPTE les tarifs des travaux d'impression photographique ci-dessus

Fait à Aix en Provence, le **07 OCT. 2026**

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX
EN
PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI

rue Émile Tavan 13100 aix en provence
04 65 40 05 00 www.esaiax.fr
SIRET 200 028 312 00010